RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00327
Numéro SIREN : 484 195 938
Nom ou dénomination : ABOTECH

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2021 sous le numéro de dépôt A2021/002881

ABOTECH
Société par Actions Simplifiée au capital de 230.000 euros
Siège Social : Lieudit Champ Franzin – ZA Pari Gagné
71520 – TRAMBLY
484 195 938 RCS MACON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le onze octobre, à quinze heures dix , la Société NODU, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 3 Impasse Grange Rouge à Limas (69400), Associée Unique de la ABOTECH, Société par Actions Simplifiée au capital de 230.000 euros, est présente, au siège social sis Lieudit Champ Franzin – ZA Pari Gagné à Trambly (71520), et déclare être appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Puis l'associé unique adopte purement et simplement, successivement, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée Unique, prend acte de la démission de Monsieur Bernard DUFOREAU de ses fonctions de Président, et décide de nommer, en remplacement, à compter de ce jour, la Société NODU, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 3 Impasse Grange Rouge à Limas (69400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Villefranche-Tarare sous le numéro 903 195 774, représentée par la société GROUPE NOEL, Président, elle-même représentée par son cogérant, Monsieur Pierre NOEL, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

La société NODU, ainsi représentée, déclare accepter les fonctions sui lui sont confiées et que rien ne s'y oppose.

Il sera statué ultérieurement sur sa rémunération.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales afférentes aux décisions prises.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Heures

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président associée unique.

SOCIETE NODU (1)

Bon pour acceptation des fonctions de President

(1) Signature précédée de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Président ».